

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 novembre 2021 à 19h – salle du conseil municipal

*Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le lundi 16 novembre 2021 par voie électronique.  
La séance est ouverte à 19h00 par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.*

*Afin de permettre aux citoyens d'assister au conseil municipal,  
la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera également visible en replay.*

En présence de

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Sophie ORDON, conseillère municipale
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal
- Aurélie DROBECQ, conseiller municipal
- Agnès BOILLET, conseiller municipal

Pouvoir donné par Eric PRIEM, 2ème adjoint, à Sandrine BOULAS-DRETZ

Pouvoir donné par Françoise DUPRE, 1er adjoint, à Jean-Frédéric VERSTRAETE

Absent excusé : Fabien THOMAS

Absente non excusée : Leslie PELLEIEUX

*Introduction de la séance du conseil municipal par Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire.*

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021,
- modification de la convention d'adhésion au service ADS incluant la dématérialisation
- règlement du cimetière et colombarium
- poste de la secrétaire de mairie emploi vacataire sur un poste permanent
- point sur les travaux 2022
- point d'avancement sur les travaux de la zone humide
- éléments de calendrier
- questions diverses du conseil municipal
- questions diverses du public

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Jean-Frédéric VERSTRAETE est secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 octobre a été reçu tardivement. Aussi, le Maire propose de laisser le temps aux membres du conseil municipal d'en prendre connaissance et d'en reporter l'adoption à la séance du mois de décembre.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT	TOTAL
-	-	-		

## Modification de la convention d'adhésion au service ADS (autorisation droit des sols) incluant la dématérialisation

La commune a délégué l'instruction des actes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable créant de la surface de plancher et Cub) à la communauté de communes du Plateau Picard. A cet effet, une convention a été signée entre les deux parties en 2015.

Il s'agit maintenant de reprendre cette convention afin d'y intégrer la dématérialisation des actes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, échéance réglementaire obligatoire.

Cela induit que les administrés doivent pouvoir transmettre leurs demandes par voie dématérialisée, soit par mail dans le cas d'Airion (pas de plateforme de dépôt).

Le Maire propose de modifier l'actuelle convention afin d'y inclure cette clause sur la dématérialisation

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9			9

## Règlement de l'espace cinéraire (cimetière et colombarium)

Lecture est faite en séance d'une partie du règlement, les points dépendant du code générale des collectivités territoriales sont maintenus. Il s'agit essentiellement de se prononcer sur les caractéristiques des différentes stèles (enfants et adulte), des distances entre caveaux et de supprimer la possibilité de disposer d'une concession à perpétuité, y compris par modification d'une concession déjà existante pour 30 ou 50 ans.

Le règlement sera remis au propre et mis en ligne sur le site internet de la mairie et affiché à proximité du cimetière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9			9

## Tarifs applicables pour les concessions du cimetière et les emplacements du colombarium avec recettes au profit du CCAS

Depuis plusieurs années, le tarif des concessions pour des inhumations et pour le dépôt d'urnes dans le colombarium n'ont pas évolué.

Ils sont de :

- 50€ pour 30 ans
- 80€ pour 50 ans
- 600€ pour une case (4 urnes) dans le colombarium

Le conseil municipal ayant ce jour délibéré pour qu'il n'y ait plus de concession à perpétuité, le débat sur ce point n'a plus lieu d'être.

Le Maire propose :

- de ne pas faire évoluer le tarif du colombarium,
- 60€ pour les concessions trentenaires et 100 euros pour les concessions cinquantenaires.

Ces recettes étant actuellement les seules du CCAS, le Maire propose de continuer à ce qu'elles-ci soient encaissées par le CCAS.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9			9

### Poste de secrétaire de mairie emploi vacataire sur un poste permanent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement du secrétariat de mairie.

La création d'un poste d'un emploi permanent de secrétaire de maire a été décidée par délibération n° 21-2020 du 18 juin 2020 à raison de 27 heures hebdomadaires soit 27/35ème à compter du 8 juin 2020. La délibération a eu un effet rétroactif compte-tenu de l'impossibilité de réunir le conseil municipal sauf pour décision urgente, les membres du conseil municipal ayant été consulté par courriel sur l'opportunité de clore le poste à 32 heures hebdomadaires pour en rouvrir un à 27 heures par semaine.

Depuis le 8 juin 2020, ce poste est occupé par une secrétaire contractuelle qui donne pleinement satisfaction, en témoigne l'entretien professionnel mené en date du 27 juillet 2021.

A ce titre, le Maire propose de stagiairiser Marion ROUSSEL à compter du 9 décembre 2021 en vue d'une titularisation à compter du 9 décembre 2022.

Ce poste est ouvert à un agent de catégorie C (adjoint administratif) avec une rémunération correspondant à l'IB 367 et l'IM 340 (revalorisation au 1<sup>er</sup> octobre 2021).

La stagiairisation de Marion ROUSSEL lui ouvre droit au versement du CIA et de l'IFSE à compter du 9 décembre 2021, en application des dispositions de la délibération n° 8 juin 2017. Le montant sera fixé par arrêté du Maire en fonction de la manière de servir.

Le CDG sera saisi afin de préparer l'arrêté de nomination à la signature du Maire avec prise d'effet au 9 décembre 2021.

Durant l'année de stage, l'agent est soumis à une formation d'intégration. Dans les deux ans suivant la nomination, l'agent devra effectuer une formation de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi d'une durée minimale de trois jours. Le Maire se rapprochera du CNFPT dès signature de l'arrêté de nomination.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9			9

### Point sur les travaux 2022

En 2021, il avait été projeté la réhabilitation de la rue Paul COURROY, la restauration de la zone humide du ru d'Airion, la réparation de la porte de l'église, la sécurisation du cimetière, l'extension du colombarium et la création d'un jardin du souvenir

Le Maire propose de renouveler les demandes de subventions pour les travaux non subventionnés en 2021 à savoir :

- la réhabilitation de la rue Paul COURROY,
- la sécurisation du cimetière,

l'extension du colombarium et la création d'un jardin du souvenir

Une mise à jour des devis est nécessaire.

Concernant le Département, les demandes sont à transmettre avant le 15 janvier 2022,

Concernant l'État, les demandes sont à saisir en ligne avant le 31 janvier 2022.

Le Maire propose de se concentrer sur ces seuls travaux, sauf réparations et entretiens, pour 2022 car la réhabilitation de la rue Paul Courroy est déjà un gros chantier et un gros dossier à suivre tant sur le terrain qu'administrativement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9			9

### Point d'avancement sur les travaux de restauration de la zone humide

Les travaux de restauration de la zone humide (compétence commune) sont couplés à des travaux d'aménagement de l'Arré (compétence SMBVB).

Menés par une entreprise pour le gros œuvre (coupes d'arbres, broyage, terrassement pour creuser les mares), les travaux sont également suivis par les apprenants du lycée agricole. Ainsi par exemple, ils vont proposer les bouquets d'arbres à conserver en présence de leur enseignante et le SMBVB passera derrière pour faire son propre marquage.

L'accès à la zone de travaux et le chemin qui la traverse sont interdits au public jusqu'à la fin de l'année (arrêté de voirie à prendre).

Les plus gros troncs qui ne pourront pas être broyés seront alignés le long du chemin et mis à disposition des habitants à partir de janvier pour une coupe sur place. Un suivi de chantier avec photos au fil de l'eau sera réalisé, puis chaque année pour mieux voir l'évolution de la zone humide, dont la gestion sera essentiellement assurée par les apprenants du lycée.

### Eléments de calendrier

- ✓ 20 novembre : permanence mairie,
- ✓ 22 novembre : Méthagri' Camp au lycée,
- ✓ 24 novembre : RDV avec des étudiants de l'institut Lassalle dans le cadre d'une étude pour le compte de la CCPP sur le ruissellement
- ✓ 26 novembre : conseil d'administration du lycée
- ✓ 26 novembre : soirée beaujolais nouveau organisé par le CAL
- ✓ 1er décembre : conférence des Maires du Plateau Picard
- ✓ 11 décembre : remise de médailles chez les sapeurs pompiers
- ✓ 12 décembre : 12h30 repas des aînés au Clermotel
- ✓ mardi 29 décembre et samedi 2 janvier pas de permanence Mairie

### Questions diverses du conseil municipal

- Mme Sandrine BOULAS-DRETZ signale un vols de fuel et une tentative de cambriolage avec violence. Le dispositif « Voisins vigilants », qui s'appelle en fait « Participation citoyenne » a été à plusieurs reprises sollicité auprès de la gendarmerie. Un correspondant vient d'être affecté

et les démarches vont pouvoir débuter. Une réunion publique sera organisée.

- M. LESUEUR signale un problème d'éclairage public en entrée de village.

Questions diverses du public reçues par mail ou par courrier

Pas de question

Prochaine réunion du conseil municipal

Jeu*di* 16 décembre à 19 heures dans la salle du conseil municipal.

La séance est levée à 19h45

**Le Maire,  
Sandrine BOULAS-DRETZ**



